



Christelle PETEX-LEVET
Emilie BONNIVARD
Virginie DUBY-MULLER



Martine BERTHET

Ministère de la Santé et de la Prévention
Monsieur le Ministre François BRAUN
14 Avenue Duquesne
75700 Paris

Paris, le 07 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Plusieurs parlementaires de Savoie et de Haute-Savoie ont récemment été interpellées par des femmes souffrant de graves complications post chirurgicales suite à la pose de bandelettes sous urétrales en réponse à des problèmes le plus souvent liés à une incontinence, à l'effort et/ou à une descente d'organes (prolapsus pelvien).

Comme signalées depuis plusieurs années par de nombreux collectifs et également par une enquête réalisée par le consortium international des journalistes d'investigation, les complications suite à la pose de ces bandelettes sont diverses et variées et leur gravité est elle aussi variable. De nombreuses plaintes ont d'ores et déjà été déposées pour les dénoncer.

Douleurs insoutenables, impossibilité de se tenir debout, bandelettes mal fixées... Les chiffres officiels ne semblent pas refléter la réalité du nombre de femmes souffrants d'effets secondaires suite à ce type d'opération. Ce dispositif médical a d'ailleurs été interdit dans plusieurs pays tels que les Etats-Unis et l'Australie qui ont reconnu les hauts risques pour la santé des patientes.

De nombreuses femmes se tournent souvent vers une solution radicale et pourtant difficile à mettre en œuvre : se faire retirer leur bandelette. Or en France, aucun médecin ne semble formé pour réaliser cette opération "marche arrière". La majorité des patientes pouvant se le permettre se rendent aux Etats-Unis où un chirurgien a fait de cette intervention sa spécialité. Le coût de cette opération et de sa mise en œuvre (voyage jusqu'aux Etats Unis, logement, etc.) s'élève à environ 20.000 euros et il est impossible d'être dédommagé par la Sécurité sociale de quels que frais que ce soient.

En effet, afin de réaliser une intervention à l'étranger et de pouvoir bénéficier d'un remboursement partiel ou total de la part de la Sécurité sociale, il est indispensable d'obtenir de son chirurgien français un courrier attestant que l'opération n'est pas réalisable en France. Malheureusement, les médecins français semblent nier cette réalité et refusent de délivrer ce document.

Aujourd'hui, plusieurs parlementaires de Savoie et de Haute-Savoie tenaient à vous alerter de la dangerosité des éventuels effets secondaires de cette opération réalisée quotidiennement dans nos

hôpitaux français et qui détruit la vie d'un nombre de femmes toujours plus important. Par ailleurs, il serait fortement appréciable que l'impossibilité de réaliser l'opération permettant de retirer la bandelette en France soit reconnue afin que les femmes souffrant d'effets secondaires insoutenables puissent bénéficier d'un accompagnement de la Sécurité sociale pour se faire opérer aux Etats-Unis et enfin retrouver une vie normale.

Monsieur le Ministre, les parlementaires des deux Savoie vous remercient par avance de l'intérêt que vous porterez à la situation de santé de ces femmes et vous sollicitent afin que toutes celles qui sont en souffrance puissent avoir la possibilité de se débarrasser de cette bandelette.

Restant à votre disposition,

Les parlementaires de Savoie et Haute-Savoie vous prient de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de leur haute considération.

Christelle Petex-Levet
Députée de Haute-Savoie



Martine Berthet
Sénatrice de Savoie



Emilie Bonnivard
Députée de Savoie



Virginie DUBY-MULLER
Députée de Haute-Savoie

